



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) non excusé(s):

Christian LETEURTRE

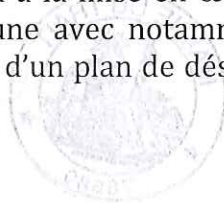
formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE "ZERO
PHYTO" - LABELISATION FREDON - CM/18/104**

Depuis la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales n'ont plus l'autorisation d'utiliser de produits phytopharmaceutiques à compter du 1^{er} janvier 2017. Soucieuse de répondre aux enjeux de développement durable pour l'entretien de ses espaces verts, la commune a approuvé lors de sa séance en date du 18 décembre 2017 l'adhésion au dispositif d'accompagnement (formule « azuré ») proposé par la Métropole Rouen Normandie et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Ce partenariat aboutira à la mise en œuvre d'un plan de gestion « zéro phyto » sur le territoire de la commune avec notamment pour objectifs la gestion différenciée des espaces verts ainsi que d'un plan de désherbage, la formation et l'accompagnement des agents.



Dans ce cadre, la ville souhaite se doter des matériels adaptés et alternatifs suivants :

- une microbalayeuse désherbeuse à conducteur marchant,
- une débroussailluse à lames réciproque,
- un châssis désherbeur tracté.

Une formation des agents du Cadre de Vie à l'utilisation de ces matériels sera également mise en place.

L'Agence de l'eau Seine Normandie propose une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% plafonnée pour l'acquisition de ce matériel.
Le montant d'achat de ces matériels est évalué à 12 750€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5215-26 et L.5217-7,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

